



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 71179

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise de médicaments chez les personnes âgées. Les personnes âgées sont particulièrement exposées au risque d'effets indésirables liés à la prise de médicaments. Il a été observé que les événements indésirables médicamenteux sont deux fois plus fréquents en moyenne après soixante-cinq ans et que 10 % à 20 % d'entre eux conduisent à une hospitalisation ; pourtant près des deux tiers peuvent être évités. Les effets indésirables qui pourraient être évités sont le plus souvent la conséquence d'une erreur thérapeutique : mauvaise indication, non-respect des contre-indications, posologie excessive ou traitement trop prolongé, une mauvaise observance du traitement ou une automédication inappropriée chez ces patients, âgés et fragiles, traités pour plusieurs pathologies. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en place afin de mieux alerter les professionnels de santé et le grand public sur les règles générales s'appliquant à toute prescription chez les sujets âgés.

Texte de la réponse

La prévention de la iatrogénie médicamenteuse, c'est-à-dire tout effet indésirable lié à la prise de médicament chez le sujet âgé, constitue l'un des thèmes retenus par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) dans le cadre du bon usage des médicaments. Ainsi, depuis plusieurs années, les autorisations de mise sur le marché des médicaments comportent des informations spécifiques aux personnes âgées et une évaluation du problème de la sécurité d'emploi des médicaments chez le sujet âgé est effectuée. Des informations destinées aux personnes âgées figurent dans la notice de certains médicaments, telles que des précisions sur les modes d'administration ou des précautions d'emploi à observer en cas d'insuffisance rénale. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion du bon usage des médicaments, l'AFSSAPS a publié le 29 juin 2005 une mise au point à l'attention des professionnels de santé pour diminuer la iatrogénèse médicamenteuse chez les personnes âgées. Par un communiqué de presse en date du 4 juillet 2005, l'AFSSAPS a également mis à disposition du grand public une information sous forme de questions-réponse afin de promouvoir un changement de comportement face au médicament et d'encourager les patients à parler de leur traitement avec les professionnels de santé qu'ils rencontrent. Toutes ces informations sont accessibles sur le site de l'AFSSAPS www.afssaps.sante.fr. Enfin, un thésaurus « médicaments et sujets âgés » couvrant l'ensemble des classes thérapeutiques sera élaboré dans les prochains mois pour guider les professionnels de santé, et en particulier pour permettre un choix éclairé dans la prescription.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71179

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7323

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2204